

*Initiatives ministérielles*

Comme le dit le dicton, on ne se rend vraiment compte de ce qu'on avait que lorsqu'on ne l'a plus. Je vous assure, cette question reviendra nous hanter un jour, une fois que nous n'aurons plus cette société. Dans la pratique, la transaction sera irréversible.

J'ai lu, il y a quelques jours, un article du *Globe and Mail* qui traitait de la fermeture du pipeline qui va du sud de l'Ontario jusqu'à Montréal. On y disait qu'il existait un plan de fermeture du pipeline qui doit encore être utilisé en 1991, si j'ai bien compris, pour le transport du pétrole classique léger. Cet article a paru il y a environ deux semaines. Je présume qu'il s'agit d'une très importante affaire, car, comme on le disait en manchette, après la fermeture de ce pipeline, le Québec dépendra entièrement du pétrole importé. Je sais que Petro-Canada n'a rien à voir avec ce pipeline. Ce n'est pas ce que je dis non plus.

Mais il me semble qu'on s'apprête à prendre une décision qui risque de priver le marché montréalais de son approvisionnement en mazout canadien. Le gouvernement ne s'est pas encore prononcé là-dessus, mais je crois que la livraison du mazout à Montréal est tout aussi importante que ne l'est pour les Canadiens le rôle que joue Petro-Canada en tant que responsable de la livraison des produits énergétiques dans toutes les régions du Canada.

Une fois que nous nous serons départis de Petro-Canada, nous ne l'aurons plus. Si Petro-Canada décide un jour de se retirer du secteur du raffinage dans un lieu donné, elle n'aura plus besoin de ses raffineries. Elle les cédera peut-être alors à une société qui décidera ensuite de les fermer, de les mettre au rancart ou de s'en servir à des fins qui ne seront peut-être pas aussi conformes à l'intérêt national que ne le conçoit l'Office national de l'énergie.

Le gouvernement dit qu'il a des mécanismes pour trancher les questions énergétiques d'importance nationale. J'attends encore de voir ce que cet organisme, cette série d'organismes tels que l'Agence de surveillance du secteur pétrolier feront, s'ils y peuvent vraiment quelque chose. Ces organismes n'ont-ils des pouvoirs que dans les rêves? Je frémis rien qu'à la pensée de constater que ce sont des organismes fantômes qui n'ont été créés que pour laisser croire aux Canadiens qu'on intervient. Je ne suis pas sûr de ce que j'avance, mais j'ai de sérieux doutes.

La question du financement de Petro-Canada a été soulevée. Y avait-il d'autres solutions que de s'en remettre au secteur privé? Nous savons tous qu'il y en avait, mais les administrateurs de Petro-Canada étaient d'avis et ont fait savoir publiquement qu'ils voulaient désormais

recourir au secteur privé, au marché des actions ordinaires.

Ce n'est pas là la seule source de capital. Pour constituer l'avoir des propriétaires, oui, il faut vendre les actions, mais d'autres entreprises canadiennes se financent autrement. Les deux monopoles de l'électricité au Québec et en Ontario en sont les meilleurs exemples. Comme en fait déjà état le compte rendu des débats, ces entreprises de service accusent des dettes de l'ordre des 20 milliards de dollars.

Le jour même où il était question de l'oléoduc dans le *Globe and Mail*, y était publié aussi un article concernant les besoins financiers d'Hydro-Ontario. Cette société n'a pas eu de mal à faire appel au marché. Pour sa première situation critique, la société Petro-Canada demande 750 millions de dollars. En 1991, Hydro-Ontario va encaisser quatre milliards de dollars. Ses actions étaient très courues et se sont vendues comme des petits pains chauds sur le marché. En fait, je crois que cette société a pu réduire un peu le taux d'intérêt. Elles se sont envolées, pour une valeur de 1,25 milliard de dollars. Cela s'est fait en quelques jours ou une semaine, mais elles ont toutes disparu.

Je sais que la société Petro-Canada préférerait recourir à l'avoir des actionnaires parce que c'est meilleur marché. Lorsque payables, les dividendes pourraient rapporter dans les 4 ou 5 p. 100, alors que le crédit coûte, dans le cas d'Hydro-Ontario, environ 10,25 p. 100. De toute façon, les autres possibilités de financement comprennent les actions privilégiées, les actions spéciales avec un taux de rendement garanti et une participation aux bénéfices. On aurait pu les vendre au secteur privé et garder un droit de regard sur la société Petro-Canada comme pétrolière d'État. De toute manière, on est en train d'essayer de faire flèche de tout bois, ce qui est impossible.

Le ministre vient de faire valoir à l'instant, à l'égard de propos tenus par l'hon. Marc Lalonde, que la société Petro-Canada n'a jamais eu pour objectif de contrôler les prix. C'est exact. Personne de ce côté-ci de la Chambre n'a jamais prétendu que c'était là le rôle de cette société. Pourquoi laisse-t-il entendre le contraire? Personne n'a accusé la société Petro-Canada d'être un monopole et de contrôler les prix. Comme elle fait partie de l'oligopole pétrochimique, elle exerce forcément une influence sur les prix. La société ne contrôle pas les prix, et personne n'a jamais dit qu'elle les contrôlait. Elle était pour nous une fenêtre sur le mécanisme d'établissement des prix. Ce n'était pas un contrôle. Le ministre est injuste quand il prétend que telle était l'intention. Il prête faussement à l'opposition, des paroles, des motifs, des visées.